



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation**

Le mercredi 18 septembre 2019 — Vol. 45 N° 29

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le mercredi 18 septembre 2019 — Vol. 45 N° 29

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Lise Thériault	1
Élection de la vice-présidente, Mme Nancy Guillemette	1

Intervenants

M. François Paradis, président de l'Assemblée
Mme Lise Thériault, présidente de la commission

Mme Marwah Rizqy
M. Christopher Skeete

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mercredi 18 septembre 2019 — Vol. 45 N° 29

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Onze heures cinquante-huit minutes)

Le Président (M. Paradis) : Mesdames messieurs, chers collègues, je vous demande votre attention, s'il vous plaît. Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation...

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député de l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

D'abord, est-ce qu'il y a consentement pour que le député de Saint-Jérôme soit remplacé par le député de Maskinongé?

Des voix : Consentement.

Élection de la présidente, Mme Lise Thériault

Le Président (M. Paradis) : Consentement. Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

Mme Rizqy : M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que la députée d'Anjou—Louis-Riel soit élue présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

Le Président (M. Paradis) : Alors, je vous demande : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Et est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Je déclare donc la députée d'Anjou—Louis-Riel élue présidente de la Commission de la culture et de l'éducation. Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Bonjour, tout le monde. Donc, merci beaucoup pour votre confiance.

Élection de la vice-présidente, Mme Nancy Guillemette

Et je vais maintenant recevoir les propositions pour la vice-présidence de la commission.

M. Skeete : Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le député de Sainte-Rose.

M. Skeete : Au nom de ma formation politique, permettez-moi de vous féliciter pour votre nouvelle nomination à titre de présidente de la commission de l'éducation et de la culture.

J'aimerais proposer la députée de Roberval... soit élue vice-présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

• (12 heures) •

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Adopté. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Et enfin est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Thériault) : Adopté. Donc, je déclare donc la députée de Roberval élue vice-présidente de la Commission de la culture et de l'éducation. Je vous félicite, et c'est un plaisir de travailler avec vous bientôt.

Donc, je vais lever... la séance, ayant accompli son mandat, on suspend les travaux pour quelques instants.

(Fin de la séance à 12 h 01)